

# Assemblée Générale 2024

Morlaix le 14 septembre 2024

## Mot du Président

Comme vous le savez, ce mot sera le dernier de ma fonction de président du club, et je dirais heureusement car j'avais épuisé l'ensemble des thèmes sur lesquels je pouvais raisonnablement disséquer. Ce petit discours d'introduction à cette assemblée générale, je le ressens avant tout comme un remerciement à l'ensemble des pratiquants qui m'ont supporté à ce poste durant ces douze années.

Non sans taquineries, je dirais que cette fonction fut pour moi, sous bien des rapports, une école enrichissante et formatrice dans la compréhension parfois désarmante des rapports humains.

Je tiens aussi à remercier les services des sports de Saint Pol et Morlaix qui ont toujours eu à cœur de prendre en considération l'ensemble de nos doléances, et le plus souvent d'y répondre favorablement nous permettant ainsi d'accueillir correctement l'ensemble des adhérents et de pratiquer dans des conditions que je qualifierais d'optimales. Je rappelle que tous les clubs n'ont pas les infrastructures pour pouvoir organiser des stages fédéraux ou de ligue avec des intervenants de haut niveau.

Je n'aurai pas la prétention d'affirmer que je cède ma place avec, selon la formule consacrée, la satisfaction du devoir accompli. Malgré quelques ratés dont j'ai parfaitement conscience, j'ai le sentiment d'avoir atteint les objectifs principaux que nous nous étions fixés lors de la création du club: lui donner une légitimité tant sur le plan technique qu'administratif et en pérenniser l'activité.

Je me retire de la présidence parce que, tout simplement, c'est dans l'ordre des choses. Je reste persuadé que le bureau d'une association, pour ne pas se renfermer sur lui-même a besoin des forces vives qui la rejoignent en cours de route. Comme tout organe de décision, celui-ci doit impérativement se renouveler, se confronter, à d'autres points de vue dès lors que ceux-ci sont constructifs et de nature à enrichir le fonctionnement interne.

Toutefois, le rôle du président est de rappeler qu'il ne faut pas s'égarer dans des objectifs ou des manœuvres visant uniquement à satisfaire des ambitions personnelles.

Le fonctionnement associatif et le cadre administratif qui en résultent n'est que le support d'une activité qui nous réunit et nous fédère : la pratique des budos.

Et c'est par la pratique que chacun peut s'épanouir et par son travail personnel trouver la voie de ses attentes.

Ne nous trompons pas de chemin et ayons toujours à l'esprit que seul le désir de pratiquer les arts martiaux motive nos énergies. Ce cheminement empreint d'humilité formatrice devrait de par sa complexité se suffire à lui-même.

Le choix d'une structure associative est, et je le rappelle une nouvelle fois, défini par des statuts clairs et précis auxquels nous avons souscrit et auxquels nous adhérons de fait. Peu importe la méthode et la forme choisies administrativement et collectivement pour parvenir au respect de ces règles tant que le résultat final est cohérent et valide.

Je laisse donc à mon successeur la satisfaction de pérenniser le travail accompli en ayant toujours à cœur de privilégier l'intérêt de la pratique et de l'ensemble, au sens collectif du terme, des adhérents qui nous font confiance.

Christian,